

Les impôts (directs ou indirects) sont soit proportionnels, soit progressifs. Les impôts progressifs font contribuer davantage ceux qui ont le plus de moyens. Ils sont quasi-exclusivement représentés par l'IR. C'est un impôt direct calculé au niveau du foyer fiscal, sur les salaires et les revenus des personnes composant le foyer. Son calcul s'effectue avec un barème progressif (par tranches de revenus et prend en compte des éléments de la situation et des charges de famille).

(...)

Réhabiliter l'impôt sur les revenus, c'est possible avec :

- L'abandon du prélèvement à la source. Le système actuel de mensualisation, rôdé et accepté, pourrait être amélioré en s'appuyant sur les revenus de l'année,
- La réhabilitation du système déclaratif, de toute la chaîne de compétences de la DGFIP (de l'assiette au recouvrement, du contrôle au recouvrement forcé),
- L'abrogation de la CSG pour réintroduire de la cotisation sociale,
- L'augmentation de la progressivité de l'impôt sur le revenu,
- La limitation du nombre de niches fiscales à celles socialement justes,
- La taxation de tous les revenus financiers,
- L'harmonisation de la fiscalité européenne,
- La limitation au maximum de la TVA,
- Le renforcement de la fiscalité du patrimoine,
- La reconstruction de la fiscalité locale, notamment en réhabilitant une taxe d'habitation rénovée et en consolidant le foncier.

**Public:** [SIP](#)

[Fiches Techniques / Argumentaires](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---